

Les bonnes pratiques du codev en période préélectorale

Webinaire n°1

16 septembre 2025

Compte rendu
des échanges

Introduction.

Ce webinaire était consacré aux bonnes pratiques des Conseils de développement (CODEV) en période préélectorale.

Son objectif : fournir des repères concrets et partager des expériences pour permettre aux CODEV de poursuivre sereinement leurs activités tout en respectant le cadre électoral.

A l'approche des élections, la question revient souvent : comment les conseils de développement peuvent-ils poursuivre leurs travaux sans interférer avec la campagne ?

En 2019, une consultation des juristes d'Intercommunalités de France avait confirmé que les CODEV sont soumis à la période de réserve, car créés par délibération d'une intercommunalité ou inscrits dans les statuts d'un PETR. D'où la nécessité de respecter certains points de vigilance, notamment dans les interventions, les événements et les communications.



Perception des participants

Un sondage en début de webinaire a révélé que seuls 9 % des participants pensaient devoir ralentir l'activité de leur CODEV à l'approche des municipales, la grande majorité estimant pouvoir poursuivre. Beaucoup prévoient de publier dans les prochains mois des contributions ou des bilans de fin de mandature.



Trois principes de conduite, présentés dans une [fiche repère en ligne](#), ont été rappelés :

1. Neutralité : éviter toute prise de position partisane et toute promotion de l'action de l'intercommunalité.
2. Continuité : maintenir le rythme et le ton habituels des travaux et communications.
3. Prudence : écarter les sujets sensibles liés à la campagne et ne pas évoquer de projets post-électorales.

Un deuxième sondage a montré que la prudence est le principe le plus difficile à appliquer.

Membres candidats ●

La participation des membres candidats aux élections a fait l'objet d'échanges :

- Président(e)/coprésident(e) : lorsqu'ils se portent candidats, une mise en retrait temporaire est fréquente. Témoignage à l'appui, une coprésidente a quitté le CODEV une fois sa candidature officialisée.
- Membres non élus : tant qu'ils ne sont pas élus, ils peuvent rester membres. Mais il leur est demandé de se mettre en retrait dès l'annonce de leur candidature, sans démissionner, en garantissant une neutralité totale et en s'abstenant d'utiliser les outils du CODEV à des fins de propagande.
- Zone grise : la difficulté réside dans la période où les membres savent qu'ils figureront sur une liste mais avant son officialisation (décembre-janvier).



Points de vigilance issus des échanges en sous-groupes

Les discussions ont mis en évidence plusieurs enjeux :

- **Identifier les sujets** susceptibles de devenir des thèmes de campagne.
- **Définir le curseur** concernant de nouvelles activités (ex. : cafés-échanges) et prévenir l'utilisation des restitutions par des acteurs extérieurs.
- **Adapter les précautions** à la taille de la collectivité : les territoires ruraux étant souvent perçus comme moins sensibles.
- **Communication externe et réseaux sociaux** : surveiller les usages des membres et éviter tout risque de récupération.
- **Interventions d'élus** :
 - éviter de citer ou mettre en avant le président d'intercommunalité,
 - privilégier une présentation comme élu de l'EPCI ou du PETR plutôt que comme élu municipal,
 - en cas de communication visuelle, photographier les élus de loin.
- **Mobilisation et mandat** : maintenir la motivation des membres, clarifier la continuité du mandat après les municipales via les délibérations. La mise en sommeil de certains CODEV avant les élections est jugée démobilisatrice.
- **Instrumentalisation** : vigilance face au risque que les travaux du conseil de développement soient utilisés à des fins politiques, que ce soit par l'exécutif sortant ou par des listes opposantes.

Conclusion •

Il n'existe aucune règle spécifique dans le code électoral sur les conseils de développement. Chaque collectivité évalue donc le risque de contentieux devant le juge administratif. À ce jour, aucune jurisprudence n'est connue.

Parmi les mesures préventives jugées efficaces :

- ☑ identifier rapidement les membres susceptibles d'intégrer une liste,
- ☑ demander aux élus référents d'adopter une posture de neutralité et de discrétion,
- ☑ convenir avec le président de l'intercommunalité / du PETR ou territoire de projet des actions envisageables pendant cette période.



PROCHAINS WEBINAIRES



WEBINAIRE N°2

Comprendre et anticiper la délibération obligatoire sur la participation



WEBINAIRE N°3

Renouvellement du conseil de développement : comment attirer de nouveaux membres ?



WEBINAIRE N°4

Réussir la réinstallation du conseil de développement

Un grand merci

à l'ensemble des participant·es pour la qualité de leurs contributions et la richesse des échanges.

Thierry Bregean, Conseil de développement de La Rochelle
Odile Bosse-Platiere, Conseil de développement d'Annemasse Agglo
Sandrine Bozzetti, Conseil de développement de l'Eurométropole de Metz
Cathy Bousquet, Conseil de développement Coeur d'Hérault
Michel Collin, conseil de développement de Gaillac Graulhet agglomération
Martine Delaunay- CODEV Gard rhodanien,
Muriel Duplessy, Conseil de développement de Vitré Communauté
Jean-Claude Guilleux, Conseil de développement de Baugeois Vallée
Jessica Naivin, Conseil de développement du Pays Barval
Malika Semaï, Conseil de développement du Pays Brocéliande
Rachida Larinouna
Coline Lorent, Christine Precigout, Conseil de développement du GrandAngoulême
Robert Trouillet
Marie-Christine Maitre, Conseil de développement Arche Agglo
Corinne Maupoix, Conseil de développement du Grand Nancy
Claire Montay, CDD Rouen métropole
Johanne Morandin- CoDev SMVIC
Damien Mouchague, C2D Bordeaux métropole
Roxane Noyer, Conseil de développement de Loire Angers
Céline Oberlé, Conseil de développement de Grand Clermont
Emmanuelle Parodi, Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg
Antoine Perrin, Conseil de développement de la Métropole de Nancy
Simon Taine, Conseil de développement de la Métropole européenne de Lille
Céline Rigourd, Conseil de développement de la métropole de Rennes
Mathilde Teychené, Conseil de développement DLVA

Webinaire animé par l'équipe de la CNCD

Alexandra Vidal, déléguée générale
et Pauline Soubieux, cheffe de projets